



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1841

Approbation d'une convention de gestion des archives entre l'Opéra national de Lyon et la Ville de Lyon - Archives municipales

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1841 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GESTION DES ARCHIVES ENTRE L'OPERA NATIONAL DE LYON ET LA VILLE DE LYON - ARCHIVES MUNICIPALES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Opéra national de Lyon est devenu association loi 1901 en 1983, par les délibérations du Conseil municipal du 16 juin et du 8 décembre 1986. Il était auparavant géré en régie directe par la Ville de Lyon.

Dans ce contexte, l'Opéra national de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent s'accorder sur les conditions de gestion des archives produites par l'Opéra de Lyon, association exerçant une mission de service public produisant des archives publiques et, par conséquent, soumis aux textes et règlements régissant les archives publiques en France.

La convention ci-après annexée définit les conditions de gestion des archives de l'Opéra national de Lyon en collaboration avec les Archives municipales, sur deux points principaux :

- l'assistance scientifique et technique des Archives municipales pour la gestion des archives produites ;
- le versement et la conservation des archives historiques aux Archives municipales, l'Opéra de Lyon restant propriétaire des documents.

Cette collaboration permettra aux Archives municipales d'assurer, au profit du public, des chercheurs, la continuité entre les archives de l'Opéra de Lyon déjà conservées et celles à venir.

L'Opéra de Lyon entend ainsi garantir à son fonds d'archives des conditions optimales de conservation et des moyens techniques appropriés pour sa communication au public et sa valorisation scientifique.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de gestion des archives susvisée, établie entre la Ville de Lyon - Archives municipales et l'Opéra national de Lyon est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET